



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

103^e séance plénière

Vendredi 10 septembre 2021, à 12 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkır..... (Turquie)

En l'absence du Président, M. Arriola Ramírez (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 12 h 30.

Point 126 de l'ordre du jour (suite)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/75/973)

Projet de résolution (A/75/973, paragraphe 27)

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution figurant au paragraphe 27 du document publié sous la cote A/75/973. Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Ochalik (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : L'état des incidences financières suivant est présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Au paragraphe 47 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétariat de continuer d'améliorer, d'harmoniser et de regrouper les services électroniques fournis aux États Membres sur le portail e-deleGATE en vue de créer pour les représentantes et représentants un véritable espace de travail en ligne, dans les six langues officielles, l'objectif étant de faire des économies, de réduire l'empreinte écologique et d'améliorer la distribution des documents.

Conformément au paragraphe 47, la création d'un véritable espace de travail en ligne pour les représentantes et représentants dans les six langues officielles nécessiterait des services non récurrents de développement de systèmes et de traduction, ce qui aurait des incidences budgétaires d'un montant compris entre 50 000 et 85 000 dollars sur le projet de budget-programme pour 2023 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences). Les estimations de coûts détaillées ne peuvent être déterminées qu'après une analyse plus approfondie des exigences en matière de développement de systèmes et de traduction.

En conséquence, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution, le détail des montants nécessaires serait inscrit au projet de budget-programme pour l'exercice 2023.

L'état des incidences financières dont je viens de donner lecture a été mis à disposition sur l'Espace Plénière (« Plenary Place ») du portail e-deleGATE et sera publié dans le *Journal des Nations Unies* sous le lien e-Statements de la séance.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Avant de donner la parole aux orateurs et aux oratrices qui souhaitent intervenir au titre des explications de position avant l'adoption du projet de résolution, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



M. Dundon (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prononcer la présente déclaration au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays, l'Australie (groupe CANZ). Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadrice González López et l'Ambassadeur Mlynár de leur conduite du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session. Le groupe CANZ félicite les Coprésidents de ce projet de résolution orienté vers l'action (A/75/973, paragraphe 27) qui contient de nombreuses mesures pratiques et concrètes visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Assemblée générale. La résolution qui sera adoptée aujourd'hui est le fruit d'un avant-projet ambitieux, d'un processus de consultation transparent et inclusif et de la volonté de toutes les délégations de coopérer de manière constructive. Selon nous, le projet de résolution de cette année fait des progrès notables sur un large éventail de questions importantes relatives à la réforme qui, si elles sont mises en œuvre efficacement, permettront d'obtenir une Organisation plus représentative et plus inclusive. Parmi les nombreuses nouvelles mesures dont il a été convenu, la décision d'examiner tous les deux ans le processus de revitalisation lui-même est une décision que le groupe CANZ accueille chaleureusement. Nous espérons que cette biennialisation ouvrira la voie à une rationalisation plus poussée des autres processus de l'Assemblée.

À l'approche de la semaine de haut niveau, le groupe CANZ se réjouit également des progrès accomplis pour limiter le nombre de manifestations parallèles organisées en marge du débat général et de la décision d'avancer l'ouverture de l'Assemblée générale, ce qui donnera au nouveau Président plus de temps pour se préparer à l'événement le plus chargé de la session. Nos délégations se félicitent des nouveaux engagements pris en vue d'accroître la représentation des femmes dans les réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, y compris l'instauration de la parité femmes-hommes parmi les personnalités invitées à s'exprimer ou à intervenir, ainsi qu'un nouveau libellé invitant à la nomination de femmes candidates au poste de Secrétaire général. Le groupe CANZ remercie le Secrétariat et le Bureau du Président de l'Assemblée générale de leur appui et de leurs conseils tout au long de ce processus. Il remercie également toutes les délégations de la souplesse dont elles ont fait preuve et de leur volonté affichée de s'entendre sur des réformes pratiques. Si nous avons fait des progrès substantiels sur le programme de revitalisation cette année, il incombe désormais à chaque délégation de veiller à ce que les mesures soient mises en œuvre

efficacement et sans délai. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande se réjouissent à la perspective de travailler avec toutes les délégations tout au long de la soixante-seizième session à venir pour faire avancer les propositions contenues dans cette résolution sur la revitalisation ainsi que celles qui l'ont précédée.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements et mes félicitations aux cofacilitateurs du processus d'alignement de cette année, le Bangladesh et la Slovénie, ainsi qu'aux Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, El Salvador et la Slovaquie. Le fait que nous avons pu réaliser autant de choses dans un contexte aussi difficile témoigne de leur professionnalisme, de leur détermination et de leur leadership. Je tiens également à féliciter les autres représentants de leur travail acharné ainsi que de l'ambition et de l'esprit de souplesse qui ont été les leurs tout au long de l'année.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous a offert une occasion sans pareil de revigorer l'Organisation et de veiller à ce qu'elle reste adaptée à ses objectifs pour l'avenir, et je me félicite que nous l'ayons saisie. Le projet de résolution de cette année (A/75/973, paragraphe 27) et le rapport du Groupe de travail spécial (A/75/973) vont plus loin que tous les autres accords récents. Nous avons enregistré des progrès considérables dans plusieurs domaines clés des programmes de revitalisation et d'alignement. Premièrement, nous nous félicitons des avancées réalisées concernant les méthodes de travail ainsi que de l'idée de désigner des personnes référentes pour traiter l'ordre du jour surchargé de l'Assemblée générale. Deuxièmement, nous saluons la biennialisation du processus de revitalisation et la triennialisation de l'alignement, avec un nouvel accent mis sur l'application dans l'intervalle. Troisièmement, nous accueillons avec satisfaction les ajustements apportés au processus de recrutement des futurs secrétaires généraux.

Même si nous avons réalisé des progrès importants cette année, il reste beaucoup à faire. Nous devons maintenir le niveau de nos ambitions dans les années à venir. C'est pourquoi, faisant fond sur l'élan de cette année et tenant compte de l'appel lancé dans le rapport du Secrétaire général intitulé Notre Programme commun (A/75/982), engageons-nous à mettre en œuvre ce projet de résolution afin de garantir une Assemblée générale plus efficace et plus efficiente.

Je félicite tout particulièrement le Groupe de travail spécial de cette session ambitieuse couronnée de succès. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre coopération dans les années à venir.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Président Bozkır et son équipe de leur travail. Ils nous ont montré qu'en période difficile et dans des conditions qui le sont tout autant, il est encore possible de renforcer le travail de l'Assemblée. Je voudrais également exprimer la profonde gratitude de l'Équateur aux Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, l'Ambassadrice Egriselda González López, d'El Salvador, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, de la Slovaquie, non seulement pour les progrès importants qui ont été réalisés dans la revitalisation de l'Assemblée générale, mais aussi pour la revitalisation du processus de revitalisation.

Je voudrais faire trois observations fondamentales. Premièrement, je tiens à souligner que le projet de résolution figurant au paragraphe 27 du document A/75/973 réaffirme l'importance de veiller à ce que le Conseil de sécurité poursuive ses efforts pour présenter un rapport annuel à l'Assemblée générale, conformément à la résolution 58/126, qui invite le Conseil à continuer de s'employer à améliorer la qualité du rapport qui rend compte de ses travaux, quant au fond, de manière analytique et concrète.

Deuxièmement, je voudrais mettre en exergue l'amendement à l'article 1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, selon lequel, à partir de sa soixante-dix-huitième session, l'Assemblée générale commencera ses travaux une semaine plus tôt, ce qui permettra deux semaines de préparation entre le début de la session et le débat général. C'est quelque chose que nous appelons de nos vœux depuis des années et qui est enfin devenu une réalité.

Troisièmement, l'Assemblée générale s'est félicitée aujourd'hui des initiatives proposées par les États pour renforcer l'efficacité et l'efficacé du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, notamment grâce à un atelier de transition dont un des éléments centraux sera la revitalisation. À cet égard, le 3 septembre, j'ai eu l'honneur d'inaugurer, avec le Président de l'Assemblée générale, Volkan Bozkır, et le Président élu pour la prochaine session, le premier atelier de transition entre leurs équipes, avec la participation des Coprésidents du Groupe de travail spécial. L'atelier, organisé par la Finlande, la Malaisie et l'Équateur avec l'appui de

l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le plein soutien du Bureau du Président de l'Assemblée générale et celui du Président élu, reflète également le renforcement de ce processus, auquel l'Équateur continuera de contribuer. Pour toutes ces raisons, l'Équateur se joint au consensus sur l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position avant l'adoption. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », qui figure au paragraphe 27 du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/75/973).

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution ?

Le projet de résolution figurant au paragraphe 27 du document A/75/973 est adopté (résolution 75/325).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT), qui est un groupe interrégional composé de 27 petits États et États de taille moyenne, dont mon pays, le Danemark.

En premier lieu, le Groupe ACT souhaite saisir cette occasion pour rendre un hommage appuyé à S. E. M^{me} Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador, et à S. E. M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, pour leur travail dévoué en leur qualité de Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, et notamment pour leurs efforts afin d'avoir le plus possible des négociations en présentiel malgré les circonstances extraordinaires imposées par la pandémie.

Si la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a naturellement eu une incidence sur les travaux de l'Assemblée générale et de l'ONU en général, elle nous a également donné l'occasion de réfléchir

à l'efficacité avec laquelle l'Assemblée adapte ses méthodes de travail afin de pouvoir continuer à relever les défis mondiaux à mesure qu'ils évoluent. Le Groupe ACT se félicite des progrès réalisés dans la résolution 75/325 et de l'esprit de collaboration qui a animé les États Membres et les groupes participant aux négociations. Nous avons étudié les possibilités de rationaliser davantage notre ordre du jour, de consacrer plus de temps à la tenue d'un véritable dialogue, d'examiner la mise en œuvre des résolutions et d'améliorer la qualité et l'efficacité des méthodes de travail. Je pense que nous avons également fait des progrès importants en ajustant la date de début des futures sessions de l'Assemblée générale. Nous avons adopté de nouvelles directives pour limiter le nombre de manifestations de haut niveau, ainsi que les manifestations parallèles organisées en marge du débat général, et nous avons pris de nouvelles initiatives pour renforcer le travail du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, autant de mesures très importantes.

En outre, nous avons abordé le problème posé par la multiplicité et le chevauchement des manifestations et des questions que nous examinons en intégrant les recommandations formulées par le processus d'alignement concernant les ordres du jour de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires, notamment les Deuxième et Troisième Commissions, à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous nous félicitons par ailleurs de l'appel lancé dans la résolution en faveur de la parité des genres pour toutes les manifestations de haut niveau et pour les postes de haut niveau. Nous saluons également le fait que le texte note qu'aucune femme n'a encore été Secrétaire générale et invite les États Membres à garder cela présent à l'esprit à l'avenir, lorsqu'ils proposeront des candidatures.

Le Groupe ACT s'est engagé dans cette procédure dans le but de parvenir à une Assemblée générale renforcée, transparente et inclusive. Bien que le document final soit sans nul doute un pas dans la bonne direction, plusieurs discussions et questions demeurent en suspens, qu'il nous faudra aborder à la soixante-dix-septième session. Le Groupe ACT tient donc à souligner qu'il considère que les aspects suivants du processus de nomination et de sélection du Secrétaire général restent à régler.

Premièrement, nous demandons un calendrier clarifié pour l'ensemble du processus, avec des délais

structurés fixant l'ouverture du processus au mois d'octobre de l'année précédant la nomination et incluant une date limite pour la présentation des candidates et candidats afin de garantir un processus transparent et inclusif. Cela permettra d'alléger les contraintes procédurales et d'améliorer la clarté du processus pour les États Membres comme pour les candidates et candidats.

Deuxièmement, nous continuerons à demander que soit étudiée la possibilité pour le Conseil de sécurité de recommander plusieurs candidatures à l'Assemblée générale. Le Groupe ACT estime que le processus de sélection pour le poste diplomatique le plus important au monde doit être aussi exhaustif que possible.

Troisièmement, tout en accordant un appui ferme et inébranlable au Secrétaire général à l'entame de son second mandat, nous réitérons notre appel fondé sur les principes selon lequel il est à la fois extrêmement opportun et historiquement très important de veiller à ce que, après 80 années de leadership masculin ininterrompu, l'Organisation se dote d'une Secrétaire générale. À cet égard, nous prenons acte de l'importance d'inviter les États Membres à présenter des candidatures féminines, comme nous l'avons convenu cette année au paragraphe 68 de la résolution. Le Groupe encourage vivement le Conseil de sécurité à présenter des candidates à l'Assemblée générale aux fins de nomination.

Quatrièmement, nous préconisons de nouveau la tenue d'un débat approfondi sur la durée du mandat du Secrétaire général, notamment sur la possibilité d'établir un mandat plus long, mais unique et non renouvelable pour les futurs Secrétaires généraux. Le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence espère que des discussions se tiendront avec l'ensemble des États Membres bien avant la nomination correspondant au mandat devant commencer en 2027.

Le Groupe demande également la poursuite des discussions sur le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, afin d'en assurer une teneur plus substantielle, plus analytique et plus concrète. Sans empiéter sur les prérogatives et mandats que la Charte confie au Conseil de sécurité, cela facilitera et fortifiera la relation symbiotique et indispensable entre le Conseil et l'Assemblée générale.

Le renforcement des travaux de l'Assemblée générale est crucial pour garantir que le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation reste pertinent, adaptable et, par-dessus tout, capable

de s'attaquer à la pléthore de problèmes mondiaux qui requièrent des solutions véritablement mondiales.

Mme Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Lorsque le mandat de l'actuel Secrétaire général arrivera à son terme, l'ONU aura été dirigée exclusivement par des hommes, sans interruption, pendant 80 ans. Cela fait 80 ans que le patriarcat, la sécurité dure et le militarisme toxique prospèrent et que l'on dit aux femmes et aux filles qu'elles n'ont tout simplement pas les qualités requises pour être le diplomate le plus important au monde. Cela commence dès la Charte des Nations Unies elle-même, qui dispose qu'« [i]l est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation ». Cette erreur est répercutée dans la résolution 11 (I) de l'Assemblée générale, adoptée en 1946, qui stipule que le Secrétaire général doit être un homme éminent. Certes, nous nous félicitons que la candidature de femmes qualifiées soit de plus en plus souvent envisagée pour ce poste, mais les bonnes intentions ne suffisent pas. Les politiques ne se jugent pas à l'aune de leurs intentions mais de leurs résultats et, jusqu'ici, les résultats ont toujours, et exclusivement, placé un homme à la tête de l'Organisation.

Avec la résolution 75/325, l'Assemblée générale est unie pour déclarer que 80 ans, c'est trop long. Nous devons imposer, à l'ONU comme à nous-mêmes, des critères plus stricts. C'est d'ailleurs ce que l'ONU a imposé au reste du monde avec l'objectif de développement durable no 5, bien qu'elle ne soit elle-même toujours pas à la hauteur de ses propres recommandations. Avec la résolution adoptée aujourd'hui, les États Membres reconnaissent désormais, pour la première fois, qu'il est grand temps qu'une femme soit Secrétaire générale. Ne nous méprenons pas, la route qui nous a menés jusqu'ici n'a pas été facile. Ce n'est pas le texte auquel aspirait le Costa Rica. Nous avons fait des concessions avec ceux pour qui demander l'élévation des femmes au trente-huitième étage de ce bâtiment était trop progressiste ou audacieux, et avec ceux pour qui donner la priorité aux candidatures féminines ou simplement demander au Conseil de sécurité que les listes de candidats qu'il présente comprennent autant de femmes que d'hommes allait trop loin.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Quatre-vingts années ininterrompues de leadership masculin, cela n'a rien d'un accident ou d'une coïncidence ; c'est intentionnel. Par conséquent, nos appels à placer une femme à la tête de l'ONU doivent eux aussi être chargés d'intention. Le Costa Rica se félicite également de l'appel lancé dans la résolution en

faveur de la parité à tous les niveaux et aux postes à responsabilités. La parité est une condition requise pour la démocratie. C'est un seuil, et non un plafond. C'est un changement culturel que cette institution doit adopter et promouvoir car, si nous échouons à prendre des mesures déterminées, il nous faudra encore 130 années avant d'atteindre la parité au sommet du pouvoir. Tant que la parité sera un chantier inachevé, l'ONU sera un chantier inachevé. Mais le changement se profile. Nous sommes prêts à accueillir et à célébrer S. E. la dixième Secrétaire générale quand elle prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2027, lorsque nous ferons le bilan de la présente résolution et que nous prendrons acte de l'élan qu'elle aura contribué à insuffler, avant de nous attaquer à la lutte suivante pour l'égalité des femmes en politique internationale.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de vous voir présider la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Vice-Président. Je prends la parole en mon nom et au nom de ma coprésidente du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ma distinguée collègue et amie, l'Ambassadrice Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador. Avant toute chose, nous tenons à faire part à toutes les délégations de notre sincère reconnaissance et de nos remerciements pour le consensus qui nous a permis d'adopter la résolution 75/325, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ».

Si l'on se rappelle la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), il est clair que l'engagement en faveur du multilatéralisme et de la poursuite des travaux visant à revitaliser l'Assemblée est une priorité cruciale pour la communauté internationale aujourd'hui. À cet égard, la revitalisation de l'Assemblée générale, principal organe de délibération et de décision de l'ONU, joue un rôle pivot indispensable dans la réforme globale de l'Organisation et dans le renforcement du multilatéralisme. Aujourd'hui plus que jamais, le multilatéralisme doit être amélioré, de sorte que nous soyons en mesure de relever les défis auxquels se heurte l'humanité dans un monde de plus en plus interdépendant et interconnecté. Il s'agit d'une démarche de longue haleine, et la résolution de cette année doit être considérée comme une avancée s'inscrivant dans un processus qui se doit d'être poursuivi et renforcé dans les années à venir. En définitive, l'un des aspects les plus importants de la revitalisation de l'Assemblée générale consiste à s'assurer que nous bâtissons

en permanence un système multilatéral adapté, souple, agile et capable de réagir à nos défis communs. Ce n'est probablement pas un hasard – et nous en prenons volontiers acte – que l'adoption de la résolution sur la revitalisation intervienne juste après la présentation ce matin, par le Secrétaire général, du rapport intitulé Notre Programme commun (A/75/982) et après l'important débat consacré au rapport, lequel touche assurément à la revitalisation de l'ONU et, en particulier, de l'Assemblée générale.

Après la résolution de prorogation technique adoptée l'an dernier, je suis heureux, à titre personnel, de pouvoir dire aujourd'hui que, grâce aux mesures de précaution strictes contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en vigueur au Siège de l'ONU, il a été possible de mener un processus à part entière, lancé par un débat général classique, suivi de quatre débats thématiques consécutifs et d'un dialogue interactif entre les Missions permanentes et le Secrétariat. Mais le plus important, c'est que nous soyons parvenus à mener de véritables négociations sur le texte de la résolution grâce à des réunions en présentiel, et j'aurai l'audace de dire que toutes les délégations ont vivement bénéficié de cette importante occasion d'échanger en face à face sur de nombreux aspects du projet de texte, comme plusieurs délégations ont déjà eu l'amabilité de le mentionner.

Je voudrais très brièvement mettre l'accent sur les questions les plus importantes que nous avons réussi à trancher cette année. Premièrement, pour montrer l'exemple et revitaliser le processus de revitalisation, si je peux m'exprimer ainsi, nous avons convenu cette année que, à compter de la prochaine session, le Groupe de travail spécial entreprendra le processus de revitalisation à un rythme biennal. Cela nous permettra de mieux concentrer nos efforts sur une mise en œuvre plus détaillée des décisions et de réfléchir en profondeur aux actions futures.

Deuxièmement, en ce qui concerne le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, nous avons pris des mesures d'envergure pour resserrer le lien entre les organes principaux de l'ONU, en insistant particulièrement sur les échanges importants entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous avons également défini des mesures pratiques conçues pour préserver la place prépondérante et l'importance du débat général de l'Assemblée générale, qui débutera dans moins de deux semaines, ainsi que la pratique établie en la matière.

Troisièmement, à la lumière de l'expérience acquise par l'Assemblée générale pendant la pandémie, nous avons examiné attentivement l'état actuel de nos méthodes de travail. De fait, la pandémie a été porteuse de nombreux enseignements, qu'il nous faut impérativement mettre à profit et intégrer dans nos travaux futurs. À cet égard, sachant que ces méthodes ne doivent pas se laisser distancer par l'évolution des circonstances, nous avons pris acte du rôle important que jouent les technologies de l'information et des communications dans les travaux de l'Assemblée générale, et nous prévoyons d'examiner plus avant les éventuels enseignements tirés de la pandémie, l'objectif étant de garantir la résilience et d'être mieux préparé en cas de circonstances exceptionnelles. La problématique de la technologie numérique n'est évidemment pas près de disparaître, et elle va nécessiter des discussions et des efforts supplémentaires.

Une autre décision de fond issue des recommandations du Groupe de travail concerne la modification de l'article 1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui permet de commencer la session à partir du mardi de la deuxième semaine de septembre, soit une semaine plus tôt qu'actuellement, afin de laisser plus de temps à sa nouvelle présidence et au Bureau de celle-ci pour préparer le débat général et la semaine de haut niveau. Comme nous le savons, cette décision prendra effet dès la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.

Quatrièmement, nous avons abordé de front les questions liées à la sélection et la nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale et des autres chefs de secrétariat, qui constituent depuis longtemps un élément clef des efforts de revitalisation. Le Groupe de travail spécial nous semble avoir pris d'importantes mesures pour améliorer le processus et pour veiller à ce qu'il continue d'être guidé par les principes de transparence et d'inclusion. La reconnaissance du fait qu'aucune femme n'a encore été Secrétaire générale a marqué une étape majeure de ce processus important.

Enfin, conscient du rôle de premier plan que joue la présidence de l'Assemblée générale, le Groupe de travail entend examiner en profondeur, durant la soixante-dix-septième session, le fonctionnement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, dans le but de le renforcer davantage.

En matière de revitalisation, on peut dire que le consensus est une règle d'or acceptée depuis de nombreuses années. Cette année n'a pas fait exception

à la règle. Après une série de consultations informelles, le texte a été approuvé à l'unanimité durant la réunion formelle du Groupe de travail spécial, le 27 juillet.

Au nom des Coprésidents, je tiens à exprimer notre gratitude et notre reconnaissance au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Volkan Bozkır, pour la confiance qu'il nous a témoignée en nous demandant de diriger ce processus très important à la présente session. Je tiens également à remercier de leur participation active et constructive les représentants de tous les États Membres qui ont pris part au processus de négociation et y ont utilement contribué. Nos remerciements vont également au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour ses conseils et son appui tout au long du processus.

Enfin, si on me permet d'ajouter une note personnelle, je tiens à faire part de ma très vive gratitude aux États Membres pour m'avoir confié, trois sessions de suite, la coprésidence du Groupe de travail spécial. C'est une expérience qui m'a incontestablement permis d'attester de l'immense pertinence de ce processus intergouvernemental. Je tiens à encourager tous les États Membres, les Représentants permanents, les Représentants permanents adjoints et les experts à continuer de se concentrer sur ce processus et à en préserver l'importance, afin que nous puissions concrétiser l'avenir que nous voulons et l'ONU qu'il nous faut. Il ne s'agit pas d'un processus technique qui n'appelle que des considérations purement techniques. En l'occurrence, ce processus est au cœur de nos efforts politiques et, en y consacrant la volonté politique et l'attention requises, nous pourrions obtenir d'autres résultats positifs.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position. Nous allons à présent entendre les délégations qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution. Je donne la parole au représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter une fois de plus les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, l'Ambassadrice González López, Représentante permanente d'El Salvador, et l'Ambassadeur Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, pour leur excellent travail qui a permis de faire rapidement aboutir cette importante résolution

(résolution 75/325). Je souhaite également remercier toutes les délégations de l'esprit très constructif dont elles ont fait preuve tout au long du processus et qui a été déterminant pour parvenir à un résultat très substantiel, le plus substantiel depuis longtemps. Les 18 mois qui viennent de s'écouler, marqués par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous ont permis de tirer de nombreux enseignements sur la manière dont nous pouvons travailler ensemble de manière plus efficace et plus efficiente. La résolution 75/325 était une occasion irremplaçable de tirer les enseignements de cette expérience, et je félicite les États d'avoir fait tout leur possible pour que ce soit bien le cas. Je voudrais, si on me le permet, mettre en exergue certains des éléments les plus positifs de la résolution, à commencer par la décision de lui donner un rythme biennal – ce que nous étions beaucoup à demander depuis longtemps et qui, espérons-le, nous permettra de nous concentrer davantage sur son application, tout en servant de modèle à d'autres processus de l'Assemblée générale qui ne nécessitent pas qu'une décision soit prise chaque année.

Deuxièmement, citons la détermination à poursuivre les efforts pour rationaliser les travaux et l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous pensons que nous devrions profiter de l'année prochaine pour faire le point sur la manière dont nous avons adopté les recommandations formulées dans les résolutions précédentes et, si nécessaire, prendre des mesures pour améliorer nos performances à cet égard.

Troisièmement, le texte intègre des dispositions claires concernant le processus d'alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les mesures visant à accélérer la mise en œuvre dudit Programme, qui a pris du retard du fait de la COVID-19.

Quatrièmement, l'accord consistant à avancer d'une semaine la date d'ouverture de l'Assemblée générale, demande de longue date du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, permet de donner plus de temps au Président ou à la Présidente pour préparer la semaine de haut niveau.

Cinquièmement, de nouveaux progrès ont été réalisés en ce qui concerne la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale, notamment en encourageant les États Membres à proposer davantage de candidatures féminines pour la plus haute fonction, compte tenu du fait qu'aucune femme n'a encore été Secrétaire générale.

Sixièmement, il est demandé au Secrétariat de présenter les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 au regard de ses incidences sur les travaux de l'Assemblée générale, l'objectif étant d'être mieux préparé. Nous y voyons une occasion de tirer d'autres enseignements de la pandémie de COVID-19 dans deux ans, et d'améliorer la manière dont nous travaillons à l'ONU.

Septièmement, le texte fait ressortir une vision commune de l'importance de la parité des genres et une aspiration à l'instaurer dans les réunions de haut niveau de l'Assemblée générale et d'autres réunions qu'elle tient, ainsi qu'un engagement clair à renforcer le multilinguisme, valeur fondamentale et pilier de l'Organisation.

Huitièmement, l'engagement est pris une nouvelle fois de limiter le nombre de manifestations organisées en marge de la semaine de haut niveau, pas seulement pendant la période de la COVID-19 mais aussi de manière générale, afin de préserver la primauté du débat général et de nous concentrer sur nos priorités les plus urgentes. Nous espérons sincèrement que tous les États Membres honoreront cet engagement et contribueront à une semaine de haut niveau plus ciblée.

Le dernier point, mais certainement pas le moindre, est la reconnaissance collective du rôle important joué par la société civile dans les processus de l'ONU, y compris s'agissant de la sélection pour les postes de Secrétaire général et de Président de l'Assemblée générale, ce qui apporte une valeur ajoutée évidente à la recherche de réponses appropriées et efficaces aux défis auxquels nous sommes confrontés. Dans l'ensemble, c'est là un résultat très impressionnant qui montre ce que nous pouvons réaliser si nous œuvrons de concert pour améliorer l'Organisation qui est la nôtre. J'espère que cet esprit constructif prévaudra dans les négociations à venir.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur sur cette question.

Je voudrais exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadrice Egriselda González López et à l'Ambassadeur Michal Mlynár, respectivement Représentante permanente d'El Salvador et Représentant permanent de la Slovaquie, en leur qualité de Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui ont su diriger avec compétence les débats et les négociations complexes du Groupe de travail spécial. Je suis certain que les membres de l'Assemblée

générale se joindront à moi pour leur exprimer nos sincères remerciements pour tout le travail accompli.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 126 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 19 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement durable

Projet de résolution (A/75/L.135)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.135, intitulé « Modalités de la réunion internationale intitulée "Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance" ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.135 ?

Le projet de résolution A/75/L.135 est adopté (résolution 75/326).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Guinée au titre des explications de position après l'adoption.

M. Diallo (Guinée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au titre des explications de position au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous remercions les cofacilitateurs, la Suède et le Kenya, ainsi que leurs équipes des efforts qu'ils ont déployés dans le processus de négociation afin de parvenir à un consensus sur l'adoption de la résolution 75/326, intitulée « Modalités de la réunion internationale intitulée "Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance" ». Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance au Coordonnateur du Groupe des 77 et de la Chine, M. Andrés Córdova Chabla, de la Mission permanente de l'Équateur, pour son travail acharné et ses talents de négociateur, et pour avoir dûment représenté notre groupe tout au long des consultations intergouvernementales sur la résolution portant autorisation (résolution 75/280) et la résolution sur les modalités de cette réunion internationale, jouant un rôle clef dans leur adoption par consensus.

Comme le reflète le premier paragraphe du préambule de la résolution, nous rappelons que l'objectif de la convocation de cette réunion internationale est de célébrer

le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et de ses documents finals. La réunion contribuera au volet environnemental du développement durable dans le but d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, y compris la concrétisation d'une reprise durable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous rappelons qu'il a été décidé de convoquer cette manifestation comme une « réunion internationale » et non comme une « conférence », en prenant comme précédent les résolutions 57/262 et 58/213.

Le Groupe réaffirme que, selon son interprétation, il n'est pas prévu de redéfinir, de renégocier ou d'imposer de nouveaux mécanismes ou engagements, ni d'aller au-delà des dispositions des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Nous rappelons également que le document final de la réunion internationale consistera en un résumé des débats, comme indiqué au paragraphe 20. Le Groupe souligne la décision selon laquelle la réunion internationale et la célébration du cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) devraient se renforcer mutuellement, de manière à éviter les chevauchements et les doubles emplois, et met en exergue le rôle que doit jouer le PNUE à l'appui des préparatifs de la manifestation. Nous rappelons également l'invitation faite à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et au Comité des représentants permanents auprès du PNUE de fournir une contribution en amont de Stockholm+50.

En ce qui concerne le paragraphe 3, et comme cela a été exposé en détail dans la note explicative du Secrétariat, nous rappelons qu'il est entendu que les préparatifs de la réunion internationale et la réunion elle-même devront permettre la participation effective de l'ensemble des 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de quatre États membres d'institutions spécialisées, à savoir les Îles Cook, le Saint-Siège, Nioué et l'État de Palestine, ainsi que d'une organisation régionale d'intégration économique, l'Union européenne, et ce, sur un pied d'égalité et sans distinction.

Le Groupe des 77 et de la Chine réaffirme la position qu'il a maintenue tout au long du processus de négociation en ce qui concerne le paragraphe 15 de l'annexe II, à savoir qu'il convient de mettre un point après la référence au « principe de l'approbation tacite », sans ajouter la mention relative à la nécessité de porter la liste des autres organisations non gouvernementales (ONG) pertinentes à l'attention de l'Assemblée générale

pour une décision finale concernant leur participation à la réunion internationale, et de remplacer la note de bas de page associée à ce paragraphe pour que la participation des ONG n'ayant pas de statut consultatif auprès du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale se fonde sur le libellé consensuel précédemment convenu. Le libellé proposé par le Groupe visait à garantir la participation des ONG sans statut consultatif, d'une part, et à trouver un équilibre entre les différents points de vue sur le rôle de l'Assemblée générale dans la décision relative à leur participation, d'autre part. Le Groupe continue de penser que la proposition présentée au cours du processus de négociation, si elle avait été approuvée par tous les membres, aurait permis l'examen par consensus du paragraphe 15 de l'annexe II, sur la base d'un libellé convenu concernant la participation des ONG n'ayant pas de statut consultatif, ce que le Groupe appuie pleinement. Nous sommes déçus que notre proposition sur la participation des ONG, soumise durant le processus de négociation et qui s'appuyait sur le consensus antérieur, n'ait pas été prise en compte. Nous pensons que, à l'instar de ce qui s'est passé pour d'autres processus de l'Assemblée générale, l'énoncé du paragraphe susmentionné ne bénéficie pas du plein appui de tous les membres et n'est pas considéré comme la formulation convenue. À ce titre, le Groupe considère que des efforts supplémentaires pourraient être consentis pour travailler à partir d'une formulation susceptible d'être globalement acceptée par tous.

Le Groupe des 77 et de la Chine se réjouit à la perspective de la tenue de la réunion internationale « Stockholm+50 », et espère que cette manifestation sera l'occasion de sensibiliser à l'importance de protéger notre planète et de parvenir au développement durable, dans l'intérêt du bien-être des générations actuelles et futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la seule déclaration faite au titre des explications de position après l'adoption pour la présente séance.

Nous entendrons les autres orateurs lundi 13 septembre, à 10 heures, dans cette même salle, après quoi nous aborderons la dernière question inscrite à notre ordre du jour.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Je tiens à remercier tout particulièrement les interprètes, qui nous ont accordé 20 minutes de temps supplémentaire.

La séance est levée à 13 h 20.